

Posté par: formations-concours

Publiée le : 5/11/2008 14:49:35

La fonction

Le titulaire du BTSA option Gestion et protection de la nature (GEPEN), spécialité Gestion des espaces naturels contribue au diagnostic d'un espace naturel, il propose et organise sur le terrain l'application des choix techniques de gestion de l'espace. Il participe plus particulièrement à la politique de communication de la structure pour laquelle il travaille et se situe comme partenaire des acteurs de la gestion et de la protection de la nature. L'option s'articule sur la mise en œuvre d'un projet de gestion qualitative des espaces naturels.

Secteurs d'activité :

- . associations de protection et d'acouverte de l'environnement
- . organismes de développement, de valorisation des patrimoines naturels et culturels
- . organismes à vocation locale, groupements d'interactions économiques
- . administrations territoriales, structures intercommunales, parcs
- . services extérieurs des ministères spécialisés
- . établissements publics, entreprises
- . bureaux d'études **Programme d'études du BTSA option Gestion et protection de la nature (GEPEN), spécialité Gestion des espaces naturels :**

- . Expression française et culture socio-économique
- . Epreuve socio-économique, scientifique et technique
- . Rapport de stage
- . Traitement de données
- . Projet écrit d'un produit de communication
- . Langue vivante (anglais ou allemand ou espagnol ou italien)
- . Economie générale et économie de la gestion et de la protection de la nature
- . Epreuve professionnelle interdisciplinaire à **Niveau demandé pour suivre la formation:**

Pour les jeunes : Après le bac, ou une formation niveau IV
Pour les adultes : Niveau bac ou 1er expérience dans le domaine.

**Type de formation pour la validation du diplôme de BTSA
option Gestion et protection de la nature (GEPEN), spécialité Gestion
des espaces naturels :**

Pour les adultes :

- . En formation continue
- . Par la validation des acquis

Pour les jeunes (- de 26 ans)

- . En formation en temps plein
- . En contrat d'apprentissage (alternance)
- . En contrat de professionnalisation (alternance).

La formation se prépare en deux ans et peut être réalisée par un Lycée agricole ou par un CFPPA (centre de formation des apprentis agricoles) ou centre de formation agricole pour le contrat de professionnalisation.

Les étudiants effectuent un stage en première année d'une durée de 5 à 7 semaines et deuxièmement

Le BTSA option Gestion et protection de la nature (GEPEN) permet aux candidats de s'adapter à l'ensemble de l'environnement en tant qu'employés de haut niveau, et donc avoir un choix assez vaste de métiers, ou de poursuite d'études dans ce domaine.

**Poursuite d'études possible après un BTSA option
Gestion et protection de la nature (GEPEN), spécialité Gestion
des espaces naturels :**

- . Licence professionnelle
- . Autre formation niveau II
- . Ingénieur agricole